

# Flash ACCUEIL

Le journal d'information des professionnels des milieux d'accueil



L'équipe du FLASH ACCUEIL

## EDITO

Le Flash Accueil fait peau neuve !

L'ONE s'est doté d'une nouvelle « charte graphique », afin d'améliorer la cohérence visuelle de ses publications et de ses autres supports de communication.

« Charte graphique » ? Un ensemble de règles (formats, police de caractère, modèles, nouveau logo, ...), qui s'appliquent au fur et à mesure aux différents supports, selon leurs rythmes de parution.

L'édito et le sommaire ont migré en 1<sup>ère</sup> page de couverture pour une meilleure visibilité. Les couleurs et les photos, en plus grand nombre, illustrent davantage les articles. De même que la mise en page est désormais plus aérée, ...

Autre nouveauté : la rubrique « Agenda » se transforme en « A épingle... » : de nouvelles informations sont présentées sous forme d'échos, de brèves (réédition d'une brochure, mise en bouche d'une lecture à partager, d'un colloque,...).

Toute l'équipe du Flash Accueil (qui s'est fait tirer le portrait pour l'occasion : voir ci-dessus) est très fière de vous présenter cette nouvelle version !

Nous restons bien entendu à votre écoute pour toute suggestion afin que ce trimestriel soit encore davantage un réel outil de travail et de réflexion, à partager et à consommer sans aucune modération...

Excellente lecture à tous, plus agréable et utile que jamais!

Bernard GEERTS  
Direction Milieux d'Accueil 0-3 ans

N°13 - 3<sup>ème</sup> trimestre 2012

## SOMMAIRE

### **AU QUOTIDIEN** P. 2-3

Aménager des conditions assurant une qualité de vie professionnelle

### **SANTÉ** P. 4-5

Surveillance de la santé et missions du médecin dans les milieux d'accueil

### **ZOOM SUR ...** P. 6-7

La place d'un enfant en milieu d'accueil collectif

### **JURIDIQUE** P. 8-9

Milieux d'accueil et conventions ...

### **ACTUALITÉ** P. 10-11

L'avenir de l'accueil de la petite enfance en question !

### **RECETTE** P. 12-13

Bettes à l'oriental  
Saumon aux framboises

### **À ÉPINGLER** P. 14-15

Limiter l'exposition des enfants aux pesticides  
Réédition de la brochure « Santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance ».

### **FLASH-BACK** P. 16

### **POUR ALLER PLUS LOIN ...** P. 16



## AMÉNAGER DES CONDITIONS ASSURANT UNE QUALITÉ DE VIE PROFESSIONNELLE

Garantir une qualité de l'accueil à l'enfant et à sa famille, c'est aussi garantir à ceux qui assurent cet accueil au quotidien des conditions de travail favorables. Ces conditions doivent être réfléchies et nécessitent une concertation entre toutes les personnes concernées : personnel, direction, Pouvoir Organisateur (PO), (co-) accueillants (m/f) mais aussi les familles qui confient leurs enfants.

Au niveau de l'organisation des espaces, dans un milieu d'accueil de type **familial**, Martine, accueillante à domicile, a aménagé une pièce où son époux, pensionné, peut se retirer en toute tranquillité pour regarder la télévision en journée et ne pas perturber l'accueil des enfants.

Dans les milieux **collectifs**, l'aménagement d'un espace pour le repas et le repos des puéricultrices est également indispensable.

De la même manière, afin de favoriser l'autonomie des enfants et préserver le dos de la puéricultrice, le milieu d'accueil choisit l'achat de petits escaliers qui permettront aux enfants d'accéder, en toute sécurité, au plan à langer et à la puéricultrice, de ne pas devoir porter les enfants plus grands.

### UNE DYNAMIQUE D'ÉQUIPE AU SEIN D'UNE ORGANISATION RÉFLÉCHIE

Outre des conditions matérielles adéquates et un temps de travail adapté, la santé psychique du personnel doit aussi être assurée.

Ainsi, dans les structures collectives, **la dynamique de l'équipe est un facteur de qualité important**. Evoluer dans une équipe, où la parole de chacun est respectée et la communication favorisée, permet à la personne de se sentir entendue dans ses difficultés, qu'elles soient professionnelles ou même personnelles.

Pour se faire, il est important que la direction crée un lieu de parole /d'échange adapté, en dehors de la présence des enfants (exemples : réunion d'équipe, supervision, journée pédagogique, ...).

Ces moments, en-dehors de la présence des enfants, permettent aux professionnels une prise de distance, de recul, un éclairage sur leur pratique professionnelle et les aident ainsi éventuellement à une remise en question. Nous constatons la nécessité, malgré les difficultés rencontrées par les équipes d'encadrement, d'organiser des **réunions régulières** tout au long de l'année.

Ces réunions peuvent varier dans leur mode d'organisation : par section, avec des représentants de chaque section ou avec tout le personnel. L'organisation, la préparation du déroulement et du contenu de ces rencontres, ainsi que les traces écrites sur les changements ou les décisions prises, sont à la base de la réussite du travail en équipe !

La **supervision** menée par quelqu'un de l'extérieur, de même que la **formation continue** sont des outils complémentaires qui visent à créer un cadre de travail valorisant où la personne se sent reconnue dans ses compétences professionnelles.

Pour **l'accueillant à domicile**, l'inévitable **conciliation entre vie professionnelle et vie privée** exige, entre autres, organisation et adaptation.

Une **démarche proactive vers les personnes ressources**

(Agents conseils, Assistants sociaux des services d'accueillants conventionnés, collègues, formateurs, ...) permettra de TROUVER les outils nécessaires face aux éventuelles questions et difficultés rencontrées. Le co-accueil nécessitera, en outre, complémentarité, concertation et confiance réciproque pour permettre au duo d'évoluer sereinement.

Céline VILAINÉ  
Agent Conseil

Lucia PEREIRA  
Conseillère pédagogique

Veiller à assurer le bien-être, tant moral que physique, du personnel encadrant les enfants représente un véritable prérequis à un accueil de qualité !

**POUR EN SAVOIR PLUS :**

- Brochures « Repères pédagogiques pour un accueil de qualité 0-3 ans »
- Brochures « Formations continues destinées aux professionnels (m/f) de l'enfance Programme 0-3 ans »



- Prévention des maux de dos dans le secteur de la petite enfance  
SPF Emploi, Travail et Concertation sociale Direction générale Humanisation du travail - Équipe PREVENT : Jean-Philippe DEMARET, ergonomiste et licencié en kinésithérapie et en éducation physique et Frédéric GAVRAY, ergonomiste, kinésithérapeute et licencié en éducation pour la santé.







## SURVEILLANCE DE LA SANTÉ ET MISSIONS DU MÉDECIN DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL COLLECTIFS<sup>1</sup>

Les nourrissons sont accueillis très tôt (à partir de 2 ou 3 mois) en dehors de leur milieu familial. Le contact en très bas âge avec d'autres enfants et d'autres adultes va avoir des répercussions non négligeables sur leur santé physique et leur développement psychomoteur et affectif. Leur fragilité impose que des conditions optimales soient mises en place et contrôlées de façon multidisciplinaire.

Le médecin de l'ONE est chargé de **contrôler** et, avec les autres professionnels, de **promouvoir la santé des enfants**. En cela, le médecin participe à la promotion de la qualité de l'accueil et à la mise en place de conditions de vie saine dans le milieu d'accueil.

La mission du médecin consiste **concrètement** à :

- donner un avis et intervenir dans tous les problèmes de santé observés dans la collectivité ;
- apporter au personnel l'information spécifique sur la santé et le développement du nourrisson, sur les maladies infectieuses, l'hygiène, l'alimentation, ... ;
- prendre les décisions urgentes en cas de danger pour la collectivité ;
- évaluer régulièrement la santé et l'évolution de chaque enfant.

Pour ce faire, le médecin doit disposer d'informations sur la santé globale des enfants au travers, notamment, du « **Carnet de l'enfant** » et des **observations** du personnel des milieux d'accueil. Il doit en outre être informé rapidement lorsqu'un problème important surgit : accident, épidémie, affection grave, doute sur un certificat, admission d'un enfant non vacciné, refus de vaccination,...

### LES EXAMENS MÉDICAUX DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL

Le « Carnet de l'enfant » doit accompagner chaque enfant dans le milieu d'accueil, notamment, au moment des examens médicaux. Il reste la propriété des parents et ne peut donc pas être conservé dans le milieu d'accueil.

Dans un milieu d'accueil **collectif** (crèche, MCAE, pré-gardiennat et maison d'enfants), lorsqu'une consultation pour enfants est organisée dans le milieu d'accueil, **4 examens médicaux** sont recommandés pour tous les enfants : avant l'entrée en présence des parents, vers 9 mois (sauf pré-gardiennat), vers 18 mois et à la sortie.

Ces examens ont pour but de vérifier la santé globale de l'enfant, l'état vaccinal et les relations entre la santé et la vie dans le milieu d'accueil. En cas de problème rapporté ou observé dans le milieu d'accueil, le médecin peut réaliser à tout moment un **examen médical supplémentaire**.

<sup>1</sup> Hormis les SASPE, au sein desquels le suivi est préventif et curatif.

## CONTENU DE L'EXAMEN DE SANTÉ

- Entretien avec les parents et/ou avec le personnel du milieu d'accueil portant sur
  - » le relevé des affections et problèmes de santé présentés par l'enfant ;
  - » le comportement de l'enfant dans le milieu d'accueil.
- Dépistage d'une vulnérabilité particulière, sur le plan physique ou psychosocial.
- Examen clinique complet et observation du développement psychomoteur.
- Contrôle des vaccinations.
- Recommandations utiles à l'intention des parents et du personnel du milieu d'accueil.
- Recueil de données médico-sociales de l'ONE à 9, 18 et 30 mois.

Le médecin se réfère au guide de médecine préventive édité par l'ONE « Prévention et petite enfance » et au dossier médico-social de l'enfant. Une fiche synthétique explicative reprenant le contenu de chaque examen de santé est reprise dans la brochure « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance ».

## LES RELATIONS AVEC LES PARENTS

Lors de l'entrée et après qu'ils aient pris connaissance des dispositions médicales en vigueur dans le **Règlement d'Ordre Intérieur**, les parents désignent par écrit le **médecin choisi** pour le **suivi préventif individuel** et les **vaccinations** de leur enfant, ainsi que le **médecin traitant**, en cas de maladie.

Si une consultation est organisée dans le milieu d'accueil, une information leur est donnée sur les **moments et contenus des examens** de santé périodiques. Les résultats de ces différents examens de santé sont communiqués aux parents. Leur présence est obligatoire pour l'examen d'entrée.

Si les vaccins<sup>2</sup> sont réalisés par le médecin du milieu d'accueil, les parents signent une **autorisation de vaccination**. L'information sur les **règles d'éviction** et sur l'usage des **certificats médicaux** en cas de maladie leur est également donnée à l'entrée. En cas d'éviction de leur enfant, le milieu d'accueil s'assure que les parents disposent d'une solution alternative.

## ERRATUM

Flash Accueil n°12 – Rubrique SANTE- p. 8

La dernière édition de la brochure « Vacciner ? Mieux comprendre pour décider » (Provac) date de 2010 et non de 2006.

Si l'état de santé de l'enfant implique des soins particuliers dans le milieu d'accueil, le partenariat avec les parents et les soignants extérieurs éventuels est capital. Un avis est demandé au Conseiller médical Pédiatre sur les mesures spécifiques à mettre en place.

Les parents sont des **partenaires** dans la surveillance et la promotion de la santé de leur enfant. Tout problème ou divergence de vue mérite discussion, information complémentaire et réflexion de part et d'autre.

Le médecin a un rôle important à jouer dans la discussion avec les parents, intégré à celui des autres membres de l'équipe.

## BASE LÉGALE

L'article 26 de **l'arrêté du 27 février 2003** du Gouvernement de la Communauté française (réglementation générale des milieux d'accueil) précise :

- le milieu d'accueil soumet la collectivité, à savoir les enfants et la ou les personnes qui les encadrent, à une surveillance de la santé conformément aux réglementations en vigueur ;
- les structures qui accueillent des enfants de 0 à 3 ans veillent en outre à ce qu'une surveillance médicale préventive des enfants soit assurée ;
- sauf si une consultation est organisée en son sein, le milieu d'accueil entretient une liaison fonctionnelle avec une consultation agréée ou créée par l'Office.

En outre, l'article 29 de l'arrêté précise que le **carnet de l'enfant** constitue un document de référence servant de liaison entre les différents intervenants et les parents. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'il accompagne toujours l'enfant. A cette fin, il est prévu de le mentionner dans le Règlement d'Ordre Intérieur du milieu d'accueil.

Docteur Marylène DELHAXHE  
Conseillère médicale Pédiatre

## POUR EN SAVOIR PLUS :

- [www.one.be](http://www.one.be)
- Brochure ONE « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance »



## LA PLACE D'UN ENFANT EN MILIEU D'ACCUEIL COLLECTIF

**Quelques considérations pour soutenir notre réflexion sur l'accueil en milieu collectif...  
Comment rencontrer les besoins des parents, tout en rencontrant ceux de leurs enfants accueillis  
dans ce type de structure d'accueil ?**

Parmi tous les aspects changeants de notre société, la recherche d'une place dans un milieu d'accueil est devenue une grande aventure pour les parents !

Parfois heureux, ils peuvent ouvrir une bouteille de mousseux pour fêter la bonne nouvelle de confirmation de l'inscription de leur enfant.

Cependant, pour d'autres, cela devient une « saga » de dépannages, de changements d'horaires de travail, d'appels aux grands parents, ...

Alors que leur enfant n'est pas encore arrivé, pas encore né, les parents doivent déjà penser à une future séparation, une dure réalité à affronter !

Alors qu'ils ne sont pas encore ensemble, ils doivent déjà penser « à se séparer » !

A qui le confieront-ils ?

Représentation et anticipation sont souvent difficiles pour les parents, même quand il s'agit d'un deuxième, d'un troisième enfant ou plus...

### LA RENCONTRE DES BESOINS DES PARENTS...

Nous sommes bien d'accord que, jusqu'ici, nous parlons des « affaires » entre adultes, professionnels et familles, des contraintes, du possible et de l'impossible. Il est important de considérer le fait que l'accueil des enfants de 0 à 3 ans, en dehors de leurs familles, correspond à un besoin des parents ou des personnes qui ont la responsabilité parentale de l'enfant : impératif professionnel parmi d'autres, recherche de travail, formation, précarité, intégration sociale, qualité de vie personnelle, ...

Il n'est pas question ici de culpabiliser les parents, ni parce que les enfants sont en crèche, ni d'ailleurs parce qu'ils n'y sont pas !

Oublions les « petites recettes » qui font souvent blocage dans les relations entre les professionnels et les parents. La compréhension basée sur la diversité des familles nous permet un regard ouvert et porteur. Chaque enfant est différent, chaque famille porte son histoire, ses propres valeurs et convictions, mais surtout ses **compétences** ! Le milieu d'accueil peut être un espace sécurisant, adapté pour les enfants : espace, équipements, liens épanouissants, ouverture pour des familles isolées et parfois en difficultés, références, ressources, soutien pour les familles, ...

... Mais les enfants peuvent aussi se socialiser ailleurs, en famille élargie par exemple, ou encore, en fréquentant des lieux de rencontre enfants-parents.

La qualité de l'accueil n'est pas formatée, d'où l'intérêt de retrouver **une diversité de types d'accueil** pouvant répondre aux besoins des familles, dans le respect du cadre légal réglementaire, concernant l'accueil des enfants.

Si ce besoin croissant de la part des parents fait partie de l'ensemble de la vie et de la réalité d'aujourd'hui dans nos sociétés, les études, réflexions et questionnements dans le domaine de l'accueil des enfants ont fort évolué.

Il en va de même pour les matières relatives, d'une part, à la compréhension du fonctionnement psychique des enfants et des adultes ainsi que, d'autre part, à la parentalité. Et c'est précisément ce double

mouvement entre la réalité et ses contraintes et l'apport des concepts et fondements scientifiques qui sont au cœur de la réalité de la vie des professionnels concernés par l'accueil des enfants et de leurs familles.

### A LA RENCONTRE DES BESOINS DE L'ENFANT...

La notion de « garde » d'enfants fait partie du passé – Depuis déjà quelques années, nous parlons d'accueil et plus précisément d'un **accueil de qualité**, vu qu'un enfant tout petit n'a pas le besoin vital d'être accueilli en collectivité. Comment pouvoir, donc, répondre aux besoins des parents, tout en tenant compte des besoins de l'enfant qui doivent impérativement être satisfaits pour qu'il franchisse harmonieusement les différentes étapes de sa construction psychique<sup>1</sup> ?

Nous savons aujourd'hui que l'essentiel, le « **fondateur**<sup>2</sup> » est le lien qui se tisse entre le jeune enfant et les adultes proches qui en prennent soin au quotidien. Nous savons également que les enfants ont des compétences sensorielles précoces. Cependant, les différences de sensibilité sont importantes, non seulement d'un bébé à l'autre, mais aussi chez un même enfant, d'un moment à l'autre de la journée, selon son niveau d'ouverture, de fermeture, de retrait. Chaque bébé est unique et a son rythme, son propre style.

L'accueil d'un jeune enfant en dehors de sa famille, particulièrement dans un milieu d'accueil collectif, mérite une réflexion, une professionnalisation et exige une connaissance des enjeux pouvant favoriser ou freiner son épanouissement.

Sur ce nuage des liens qui se tissent avec ses parents, des découvertes et des décodages dans cette enveloppe affective, l'enfant, très tôt, va être accueilli dans un autre « monde » pour lui : différent de son cocon familial, séparé pour quelques heures (parfois longues...), confronté à de nouvelles personnes, dans un autre environnement où « l'organisation » parfois impose des « règles » incompatibles avec les possibilités et compétences d'un bébé.

*Comment peut-on donc assumer cette fonction sociale par excellence auprès des familles ?*

Il est question ici de permettre ce passage, bercé dans le lien, à la fois protégé et rassuré. Fondamentalement, il convient de penser à un accueil permettant que le temps passé pendant l'absence des parents puisse répondre aux besoins de chaque enfant, en mettant en place des **repères stables**, de la **continuité** et des **activités adaptées**. Il s'agira de prendre, notamment en compte, les aspects suivants : où en est l'enfant ? Qu'est-il en train de vivre et comment lui répondre de façon juste et adaptée ?

### DANS UNE DYNAMIQUE DE PROJET...

Dans le cadre de l'accueil collectif, l'**organisation** et l'**aménagement des espaces**, des **équipements** et de l'**infrastructure** doivent être conçus de manière à préserver les meilleures conditions permettant une qualité de la relation avec les adultes, des réponses adéquates aux besoins des enfants, des moments d'attention individualisée, des possibilités d'interactions positives entre les enfants et, surtout, des conditions paisibles et propices aux jeux et au plaisir des enfants.

Nous savons également aujourd'hui l'importance du **respect du rythme de chaque enfant** pendant cette période de construction de son identité. De ce fait, dans le cadre de la dynamique du projet pédagogique, les professionnels veillent autant que possible à une organisation, à des options permettant à chaque enfant, dans son groupe, d'être reconnu et respecté pour lui-même, à son rythme à différents niveaux : repas, sommeil, jeu, interactions,...

Ce processus d'individuation, dont la sécurité affective est centrale, va permettre à l'enfant, vers 2 ans, d'initier son processus de socialisation en douceur.

À la différence d'un accueil familial, l'encadrement se fait par plusieurs personnes qui composent l'équipe du milieu d'accueil. De plus en plus, ces milieux d'accueil comprennent l'importance de faire des choix qui vont privilégier les liens et les relations de qualité entre les professionnels et les enfants, mais également entre les professionnels et les parents. Ces choix impliquent une organisation qui prévoit un nombre limité et stable de professionnels pour chaque petit groupe d'enfants et leurs familles, avec le souci majeur d'offrir « **un accueil individualisé à chacun des enfants, dans un collectif d'enfants et d'adultes** »<sup>3</sup>.

### L'ACCUEIL COLLECTIF EN CHIFFRES...

Situation en Fédération Wallonie-Bruxelles au 31.12.2010

Type de milieu d'accueil	Nombre de Milieux d'accueil	Nombre de places autorisées
Crèche* (Crèche parentale)	317	12 611
Prégardiennat	37	838
MCAE*	192	3 173
Maison d'enfants*	399	6 711
Halte accueil*	121	1 537
<b>Total</b>	<b>1 066</b>	<b>24 870</b>

\* En ce compris Milieu d'accueil FS02

Lucia Regina PEREIRA  
Conseillère pédagogique

Michele ROBSON  
Coordinatrice Accueil





## MILIEUX D'ACCUEIL ET CONVENTIONS...

L'article 25 de l'arrêté portant réglementation générale des milieux d'accueil (arrêté milieu d'accueil) instaure, à charge des milieux d'accueil, l'obligation de conclure un certain nombre de conventions qui peuvent prendre des formes variées en fonction du type de pouvoir organisateur (public, privé,...) ou du type de milieu d'accueil. Vous trouverez ci-après un bref tour d'horizon de ces conventions.

### LA CONVENTION AVEC LE PERSONNEL DU MILIEU D'ACCUEIL

Pour tout milieu d'accueil, la réglementation prévoit l'obligation de conclure une convention avec chaque membre du personnel qui doit au minimum comprendre les mentions suivantes :

- la nature et la durée (déterminée ou indéterminée) de la convention ;
- la nature et le temps de prestation ;
- la durée du préavis, en cas de rupture de la convention.

En pratique, cette convention peut prendre des formes diverses mais dans la plupart des cas les membres du personnel seront soit des personnes statutaires, soit des personnes sous contrat de travail. Dans ces cas, l'obligation sera respectivement remplie au travers de l'application du statut des agents concernés (ex. agents communaux) ou du contrat de travail (cfr. **la loi du 3 juillet 1978** relative au contrat de travail).

Dans certains cas, la convention visée à l'article 25 de l'arrêté milieu d'accueil peut également prendre la forme d'une convention de stage. En effet, pour le personnel d'encadrement des enfants en maison d'enfant, la réglementation assimile à du personnel titulaire d'une des formations reconnues :

« la personne qui poursuit cette formation dans le

*cadre de la formation en alternance ou de la formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises et qui, dans ce contexte, a conclu avec un milieu d'accueil une convention de stage de longue durée ».*

Il importe de souligner que ceci ne concerne pas les stages de courte durée (ex. élève des écoles de puériculture) car dans ces cas, les stagiaires ne sont pas assimilable au personnel d'encadrement des enfants.

Plus rarement, il peut s'agir d'une convention de volontariat (ex. aidant d'une accueillante) ou encore d'un contrat entre indépendant. Dans ce dernier cas, il importe d'être particulièrement vigilant et il est recommandé de se renseigner (INASTI, secrétariat social,...) afin d'être certain que le contrat ne puisse être ultérieurement requalifié de contrat de travail avec les conséquences que cela pourrait avoir notamment en terme de cotisations sociales.

### ACCUEILLANTS « CONVENTIONNÉS »

Le service d'accueillants conventionnés doit conclure avec l'accueillant une **convention établie selon le modèle de l'ONE**. Cette convention constitue un élément essentiel du dossier d'autorisation (cfr. article 44 de l'arrêté milieux d'accueil) en manière telle qu'elle conditionne l'octroi et le maintien de l'autorisation de l'accueillant. Cette convention doit notamment mentionner les informations suivantes :



- les dispositions relatives à l'engagement du service vis-à-vis de l'accueillant ;
- les dispositions relatives à l'engagement de l'accueillant vis-à-vis du service ;
- les clauses relatives à la convention générale (durée, modalités de rupture, ...).

L'ONE a élaboré deux modèles différents ([www.one.be](http://www.one.be)), selon qu'il s'agit d'un accueillant qui exercera seul son activité ou de deux accueillants qui exerceront leur activité ensemble en un même lieu (système des co-accueillants).

La **situation des co-accueillants conventionnés** est effectivement particulière dès lors que la convention porte également sur les éléments suivants :

- les modalités à appliquer en cas de litige ;
- le mode de fonctionnement ;
- les modalités de partage des locaux et des charges ;
- le mode de fixation des prestations de chaque accueillant.

## CONVENTION ET CO-ACCUEILLANTS AUTONOMES

Les **co-accueillants autonomes** se doivent également définir leur collaboration sous la forme d'une convention, conformément au modèle fourni par l'ONE ([www.one.be](http://www.one.be)).

Les mentions obligatoires de cette convention sont les suivantes :

- les personnes et le lieu concernés par la convention, l'objet, la prise d'effet, la durée, les modalités de fin de convention ;
- les modalités d'inscription des enfants ;
- les modalités en cas de litige, les modalités de fonctionnement dont la rédaction en commun du projet d'accueil, les modalités de partage des locaux et des charges, ainsi que le mode de fixation des prestations de chaque accueillant.

Les co-accueillants veilleront par ailleurs à ce que la convention de collaboration permette de comprendre clairement les rôles de chacun. En effet, un simple renvoi au projet d'accueil et au règlement d'ordre intérieur ne suffit pas à expliciter cette différenciation des rôles et le déroulement de la collaboration.

Eddy GILSON  
Directeur Milieux d'Accueil 0-3 ans

### POUR EN SAVOIR PLUS :

#### Contrat de travail et réglementation du travail

Service Public Fédéral emploi et travail  
et concertation sociale

Tél. : 02 233 40 23

Courriel : [information@emploi.belgique.be](mailto:information@emploi.belgique.be)

Courrier : rue Ernest Blerot 1 à 1070 Bruxelles.

Site internet : [www.emploi.belgique.be/home.aspx](http://www.emploi.belgique.be/home.aspx)

*Vous pourrez notamment y télécharger ou commander la brochure « Clés pour le contrat de travail ».*

#### Volontariat

Service Public Fédéral sécurité sociale

Tél : 02/528.60.11

Courriel : [social.security@minsoc.fed.be](mailto:social.security@minsoc.fed.be)

Courrier :

Centre Administratif Botanique, Finance Tower,  
Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 100  
1000 Bruxelles.

Site internet : [www.socialsecurity.fgov.be/fr/nieuws-sociale-zekerheid.htm](http://www.socialsecurity.fgov.be/fr/nieuws-sociale-zekerheid.htm)

#### Statut indépendant

Institut National d'Assurances Sociales  
pour Travailleurs Indépendants (INASTI)

Tél. : 02 546 42 11

Courriel : [info@rsvz-inasti.fgov.be](mailto:info@rsvz-inasti.fgov.be)

Courrier : Place Jean Jacobs 6, 1000 Bruxelles

Site internet : [www.rsvz.be/fr/index.htm](http://www.rsvz.be/fr/index.htm)



## L'AVENIR DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE EN QUESTION !

L'accueil de la petite enfance fait actuellement l'objet de nombreuses réflexions et débats, tant au niveau politique que des acteurs de l'enfance. On a vu cette thématique s'inviter largement à l'agenda de la campagne électorale communale ou encore de la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 27 septembre dernier. Par ailleurs, une série de colloques, de recherches, d'initiatives foisonnent afin de pousser la réflexion, notamment autour des thèmes de l'accessibilité des milieux d'accueil et du financement du secteur.

En septembre dernier, le Conseil d'avis\* de l'ONE, dans la foulée des États Généraux de la Petite Enfance, a pris l'initiative de recenser les diverses démarches en cours afin d'en dégager une vue d'ensemble.

Nous vous présentons dans ce numéro du Flash Accueil le résultat de ce recensement et reviendrons ultérieurement plus en détails sur chacune de ces initiatives.

### ORGANISATION

Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS)  
FGTB wallonne

### INITIATIVE

Campagne  
« Une place d'accueil pour chaque enfant, ça ne devrait pas être un combat... C'est un droit ! ».

### CONTENU

La campagne met en avant trois enjeux principaux pour l'accueil des enfants, qui devrait être :

- un «outil» d'égalité des chances pour tous les enfants, pour l'épanouissement des plus petits et pour leur ouverture au monde et aux autres ;
- une solution pour mieux articuler les vies, professionnelle et privée, des parents ;
- une possibilité pour les femmes d'accéder ou de rester sur le marché du travail et donc de faire avancer le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

### ORGANISATION

Ligue des Familles

### INITIATIVE

Université d'automne : une journée de réflexion autour du thème de la pénurie de places et de l'accessibilité. La Ligue entame, par ailleurs, une étude sur le coût de l'accueil.

### CONTENU

La rencontre s'axera autour des thèmes suivants :

- créer 4 000 nouvelles places de qualité par an ;
- les priorités politiques 2012-2022 du Gouvernement pour l'accueil de l'enfance à Bruxelles et en Wallonie ;
- envisager les politiques d'accueil avec des retours sur investissement ;
- diminuer le coût de l'accueil pour les parents ;
- rencontrer une diversité des besoins ;
- encourager l'ONE à soutenir les acteurs ?
- oser le débat : un seul ministère pour le 0-12 ans ?

### **ORGANISATION** *Réseau des Initiatives Enfants-Parents-Professionnels (RIEPP)*

**INITIATIVE**  
Colloque « Accueillir la diversité des familles : contextes variés, pratiques partagées » à destination des acteurs impliqués dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles.

**CONTENU**  
Le colloque est axé sur trois questions centrales dans le rôle d'inclusion sociale que peuvent jouer les lieux d'accueil et d'éducation destinés aux jeunes enfants :

- comment réduire les inégalités d'accès aux crèches, écoles maternelles, activités extrascolaires, etc. ?
- comment, dans l'accueil et l'éducation de jeunes enfants, prendre en compte la diversité des besoins et des situations familiales ?
- comment faire en sorte, au sein de ces différents services, que chaque enfant et chaque famille se sente bien accueilli(e) et reconnu(e) ?

### **ORGANISATION** *Vie Féminine / Fédération des Services Maternels et Infantiles (FSMI)*

**INITIATIVE**  
Chantier ouvert sur les financements de l'accueil de l'Enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une campagne autour du thème « Un enfant = Une place d'accueil de qualité, une responsabilité collective ! »

**CONTENU**  
L'objectif de ce chantier ouvert est d'initier un processus de réflexion avec l'ensemble des participants. Le but ? En retirer des pistes de propositions aux responsables politiques pour une meilleure gestion du financement de l'accueil de l'enfance. Cette gestion devrait être plus efficace et cohérente ainsi que mieux adaptée aux besoins des enfants, des familles, des services d'accueil et de leurs travailleurs.

### **ORGANISATION** *Fédération des Institutions Médico-Sociales (FIMS)*

**INITIATIVE**  
Étude autour de la réalité actuelle des pouvoirs organisateurs de milieu d'accueil et des conséquences pour les parents et les enfants.

**CONTENU**  
Une étude autour de quatre axes principaux :

- la procédure d'inscription : comment veiller à augmenter l'accessibilité des milieux d'accueil tout en maintenant un accueil de qualité pour les enfants ?
- l'adaptation des contrats d'accueil aux réalités 'mouvantes' des temps de travail des parents (lien avec l'analyse des taux d'occupation) ;
- la diversité des situations familiales, impactant notamment le calcul des Participations Financières Parentales (PFP) ;
- quelles réalités derrière les chiffres globaux des PFP d'un milieu d'accueil ?

Eddy GISLON,  
Directeur Milieux d'Accueil 0-3 ans.

### **POUR EN SAVOIR PLUS :**

#### **\*Le Conseil d'avis de l'ONE**

#### **Fonction**

Donner un avis (d'initiative ou à la demande du Gouvernement/du Conseil d'Administration de l'ONE) sur toute question en rapport avec les missions de l'ONE.

#### **Composition**

31 membres représentant des syndicats, des organisations patronales, des organisations représentatives des femmes ou des familles, des organisations œuvrant dans le secteur de l'enfance, des Comités subrégionaux ONE, des Écoles de santé publique, des Observatoires de l'enfance et des organismes de recherche et d'information dans le domaine de l'enfance.





## DES BETTES À L'ORIENTAL ET DU SAUMON AUX FRAMBOISES

### DES BETTES À L'ORIENTAL, AU CURRY DOUX (4 PORTIONS)

Temps de préparation : 10 minutes

Temps de cuisson : 30 minutes

Ce légume ancien est aussi appelé blette (ou poirée). Il en existe de deux types, l'un feuillu et l'autre composé d'épaisses nervures. Les feuilles, aussi bien que les tiges, se consomment.

La saison des bettes en Belgique s'étale du mois de mai jusqu'au mois d'octobre... Profitons des dernières semaines qu'il nous reste pour le découvrir ou le redécouvrir.

#### Ingrédients

1 bon kg de bettes, côtes et feuilles  
 1 belle échalote  
 4 belles tomates pelées  
 2 cuillères à soupe d'huile de cuisson (olive, arachide, ...)  
 4 branches de coriandre fraîches ou à défaut de la coriandre en poudre  
 1 cuillère à soupe de curry doux  
 100 ml de crème fraîche liquide

#### Préparation

- Hacher grossièrement les bettes, feuilles et côtes.
- Faire revenir l'échalote dans l'huile, puis ajouter les bettes. Faire revenir 4 à 5 minutes.
- Ajouter les tomates coupées en quatre, puis le curry et la coriandre hachée finement. Cuire 20 à 25 minutes.
- Laisser évaporer le plus possible.
- Ajouter la crème et servir.



**SAUMON AUX FRAMBOISES (4 PORTIONS)**

Temps de préparation : 15 à 20 minutes

Temps de cuisson : 10 minutes

Et pourquoi pas des fruits surgelés au dîner, en accompagnement du plat principal ?

Cuisiner des légumes surgelés ne surprend personne, il en est autrement pour les fruits surgelés. Pourtant, ceux-ci sont d'excellente qualité nutritionnelle et permettent de déguster certains fruits à des prix plus abordables, tels que les fruits rouges.

En hiver, les fruits surgelés contribuent à élargir la variété des fruits proposés au goûter, aussi bien pour les petits que pour les grands.

**Ingrédients**

4 filets de saumon frais (prévoir 30 g poids cuit par enfant (2ans))

1 échalote

120 ml de coulis de framboise (préparé avec des framboises surgelées et décongelées, puis mixées)

12 framboises entières décongelées

50 ml crème fraîche liquide

De l'aneth (idéalement frais)

De l'huile d'olive

**Préparation**

- Badigeonner légèrement les filets de saumon avec de l'huile d'olive.
- Déposer sur la grille du four bien chaude et cuire 3 à 5 minutes de chaque côté, selon l'épaisseur.
- Pendant ce temps, préparer la sauce : couper l'échalote finement et la faire revenir à l'huile d'olive dans une poêle. Mettre le coulis de framboise et un peu d'aneth dans une casserole (sur le feu).
- Amener à ébullition, ajouter la crème et laisser réduire jusqu'à la consistance désirée.
- Déposer dans l'assiette le filet de saumon. Verser un peu de sauce sur le poisson et disposer 3 framboises (ou plus selon les goûts) sur chaque morceau de saumon.

Cette recette peut également être réalisée en papillote, avec du papier de cuisson (aluminium à éviter), en adaptant la quantité des ingrédients.

Amal ALAOUI & Nathalie CLAES  
Diététiciennes pédiatriques





## LIMITER L'EXPOSITION DES ENFANTS AUX PESTICIDES

**L'exposition aux pesticides** des jeunes enfants et des enfants à naître provoque des troubles de la santé. Le SPF Santé publique conseille aux utilisateurs de pesticides, particuliers et professionnels, de prendre des mesures de précaution...

Une exposition fréquente ou abondante aux pesticides (produits phytopharmaceutiques et biocides) des enfants, avant leur naissance ou en bas âge, pourrait contribuer au développement de leucémies.

C'est ce qui ressort d'une étude menée par l'Université Catholique de Louvain (UCL), à la demande du SPF Santé publique. Par précaution, le SPF conseille aux parents de jeunes enfants et d'enfants à naître de limiter autant que possible leur exposition à ces produits.

Il est dès lors préférable de prendre des **mesures préventives**, telles que :

- utiliser une moustiquaire plutôt qu'un aérosol ;
- nettoyer régulièrement la maison pour éviter les insectes nuisibles ;
- obturer interstices et fentes de la maçonnerie pour tenir les fourmis éloignée de la maison ;
- placer des pièges à insectes ;
- stocker et laver séparément les vêtements utilisés pour les traitements avec des pesticides des vêtements familiaux (ceci vaut particulièrement pour les utilisateurs professionnels).

Et si, malgré tout, vous utilisez des pesticides dans l'environnement de jeunes enfants, faites-le avec modération et suivez scrupuleusement la notice d'emploi et les mesures de précaution afin de réduire autant que possible les risques pour la santé.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

- [www.prbp.be](http://www.prbp.be)
- Brochure  
« Biocides et pesticides : pas sans risque ! »



- [www.one.be](http://www.one.be)  
« Communiqué de presse SPF Santé publique »



# RÉÉDITION DE LA BROCHURE « LA SANTÉ DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE »

Mise à jour des **recommandations et mesures à prendre dans les divers domaines de la santé dans l'accueil en collectivité**, ainsi que des critères permettant une auto-évaluation et un contrôle de la qualité.

## SUIVEZ LE FIL ROUGE...

### 1<sup>er</sup> chapitre

Ajouts de renseignements, en particulier sur les dépistages auditifs et visuels qui peuvent être réalisés...

### 2<sup>ème</sup> chapitre

Rappel des règles d'hygiène générale, avec comme fil rouge, l'importance d'un nettoyage soigneux et régulier et les indications réelles mais ciblées de la désinfection...

### 3<sup>ème</sup> chapitre

Attention portée sur d'autres polluants introduits dans les milieux d'accueil. Les données du cadastre « événements graves » ont été remises à jour en fonction de vos déclarations...

### Chapitres 4 et 6

Actualisés selon les données de la littérature scientifique et les recommandations du Conseil Supérieur de la Santé en matière de vaccination...

### 5<sup>ème</sup> chapitre

« Accueil des enfants en situation de handicap : viser un accueil inclusif », rédigé par la Task Force Handicap de l'ONE et inspiré du contenu de la brochure « Inclusion » du VBJK...

### 7<sup>ème</sup> chapitre

Urgences et accidents revus en concertation avec des médecins impliqués dans des services universitaires de réanimation pédiatrique pour que les informations soient le plus possible en cohérence avec les formations qui vous sont dispensées...

### 8<sup>ème</sup> chapitre

Réactualisation de la pharmacie de base, en fonction des prescriptions légales en matière de soins.

Les Conseillers médicaux pédiatres restent bien entendu disponibles pour vous aider à appréhender ces informations...

Pas encore reçu l'édition 2012 ?

[www.one.be](http://www.one.be)



Le Collège des Conseillers médicaux Pédiatres

## PROGRAMME DE FORMATIONS CONTINUES

pour le second semestre 2012 :  
[www.fedaje.be](http://www.fedaje.be)



2008

2009

2010

2011

2012

2013

Cette rubrique vous permet de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur pour voir que vous avez bien reçu les dernières communications envoyées aux milieux d'accueil 0-3 ans.

Il vous en manque une ? Elle est disponible sur simple demande au numéro suivant 02 542 15 80 ou par courriel [flashaccueil@one.be](mailto:flashaccueil@one.be).

Pour cette édition, une seule communication a été envoyée à l'ensemble des maisons d'enfants (Enquête Maisons d'enfants) en vue de récolter des données utiles au développement du secteur.

Bernard GEERTS  
Direction Milieux d'Accueil 0-3 ans

## POUR ALLER PLUS LOIN ...

### IDÉES, RÉFLEXIONS À RETENIR

### PISTES DE TRAVAIL À ENVISAGER...

Pour recevoir la version électronique : [flashaccueil@one.be](mailto:flashaccueil@one.be)

**CONTACT**  
[flashaccueil@one.be](mailto:flashaccueil@one.be)  
02 542 12 48  
02 542 15 80

#### ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Amal ALAOUÏ  
Sylvie ANZALONE  
Stéphanie BLAFFART  
Anne BOCKSTAEÏ  
Nathalie CLAES  
Marylène DELHAXHE  
Noémie DUBOIS  
Tania DUBRULE  
Bernard GEERTS

Eddy GILSON  
Najad JERROUDI  
Stéphanie PERIN  
Lucia PEREIRA  
Sousakone PHOLSENA  
Michèle ROBSON  
Thérèse SONCK  
Michaël VANVLASSELAER  
Céline VILAINÉ

**Remerciements**  
au Comité d'accompagnement  
**MISE EN PAGE**  
Dominique VINCENT  
Corinne DUJARDIN

**ONE** OFFICE  
DE LA NAISSANCE  
ET DE L'ENFANCE

ONE.be

**EDITEUR RESPONSABLE**  
Benoît PARMENTIER  
Chaussée de Charleroi, 95  
1060 Bruxelles  
**TIRAGE** 5500 exemplaires  
**N° D'ÉDITION** D/2012/74.80/98